

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLANOVA

Séance du 27 décembre 2022

Délibération modificative N°04
au Budget Primitif de l' Exercice 2022

Délibération n° 023/2022

L'an deux mille vingt deux le 27 décembre, à dix huit heures et trente minutes , le Conseil municipal de la commune de Villanova, légalement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du C.G.C.T., s'est réuni en séance publique à la Mairie de Villanova sous la présidence de M. le Maire, VINCILEONI Antoine.

Étaient présents :

MILLET Claude, BIANCAMARIA Fabien, TARRASSENKO François Adjoints au Maire.
CHAPOT Thomas, LUCIANI Paul Conseillers municipaux.

Avait donné procuration :

CASASOPRANA Olivier à BIANCAMARIA Fabien
SCHALK Thierry à MILLET Claude

Étaient absents :

BIANCAMARIA Michel,
MARCAGGI Séraphine
DANESI Etienne

Nombre de membres composant l'assemblée :	11
Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents ou représentés :	08

Le quorum étant atteint, M. CHAPOT Thomas est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Le Maire expose,

La présente délibération modificative n° 4 du budget de l'exercice 2022 est une délibération d'ajustement des recettes et dépenses de fonctionnement qu'il était difficile de prévoir lors des étapes budgétaire précédentes.

Les caractéristiques de cette modification du budget sont les suivantes :

Section Fonctionnement :

En recettes : 62 938,50 €

Chapitre 73	Art 73223	Fonds de péréquation des recettes communales et intercommunales	+ 5.322,00 €
	Art 7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publication	+ 57.616,50 €

En dépenses : 62 938,50 €

Chapitre 011	Art 6061	Fournitures non stockables	+ 5.500,00 €
	Art 613	Location	+ 4.257,50 €
	Art 61551	Matériel roulant	+12.000,00 €
	Art 622	Rémunération d'intermédiaires	+ 5.000,00 €
	Art 6284	Redevances pour services rendus	+12.500,00 €
Chapitre 014	Art 739211	Attribution de compensation	+ 23.681,00 €

Section Investissement :

En recettes : 0,00 €

En dépenses : 0,00 €

La présente délibération modificative n° 04 porte la totalité des crédits de l'exercice 2022 à :

Section Fonctionnement	Dépenses	457. 119,35 €	Recettes	457.119,35 €
Section Investissement	Dépenses	258.318,63 €	Recettes	258.318,63 €

Telles sont les principales caractéristiques de la délibération modificative n° 04 du budget 2022 proposée au conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents et représentés la délibération modificative numéro 04 du budget 2022 telle qu'elle vient d'être exposée.

Fait et délibéré à Villanova, les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire,

VINCILEONI Antoine,

